

N° 6956¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROPOSITION DE REVISION**portant instauration d'une nouvelle Constitution**

* * *

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
<i>Prise de position du Gouvernement</i>	
1) Dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement au Président de la Chambre des Députés (4.5.2016).....	1
2) Prise de position du Gouvernement.....	1

*

**DEPECHE DU MINISTRE AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(4.5.2015)

Monsieur le Président,

A la demande du Premier ministre, ministre d'Etat, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position du Gouvernement à l'égard de la proposition de révision de la Constitution sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement,*

John DANN

Directeur

*

PRISE DE POSITION DU GOUVERNEMENT

(22.4.2016)

Le Gouvernement a pris acte du dépôt de la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution de Monsieur le Député Serge Urbany du 8 mars 2016.

Comme le projet de révision de la Constitution actuellement en discussion au sein de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle est le fruit d'un long processus d'échange et de discussion entamé en 1999, auquel l'auteur de la proposition 6956 a par ailleurs activement participé depuis 2012, le Gouvernement ne considère pas qu'il soit opportun d'émettre une prise de position détaillée à l'égard d'une proposition de révision alternative d'ensemble. Étant donné que le processus précité est toujours en cours et qu'il a pour finalité d'aboutir à une proposition de texte d'une nouvelle Constitution dans un avenir proche, les dispositions contenues dans la proposition 6956 font de toute façon partie des travaux en cours au sein de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle.

